

Direction : Culture

Culture

REF : CULTURE2005004

Signataire : CP/HR

OBJET :Signature de la convention d'objectifs triennale entre la Commune d'Aubervilliers et le Festival de Films "Pour éveiller les regards".

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération du 21 octobre 2004 modifiée par délibération du 21 avril 2005 autorisant le Maire à régler les affaires énumérées par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 qui prévoit qu'une convention soit passée avec les organismes de droit privé bénéficiant de subventions publiques annuelles dépassant 23.000 €,

Vu le budget de l'exercice en cours,

A l'unanimité,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE :

Autorise le Maire à signer la convention d'objectifs triennale avec le Festival de Films « Pour éveiller les regards ».

Le Maire